

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026
DÉLIBÉRATION N° 2026-41

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 0

Pour : 7

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à onze heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 29 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : DRUJON D'ASTROS Cyrille - BERTHALON Jérôme - ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Vincent - JOLY Jonathan - COMPAGNONE Philippe

Absents : VAN ERP Susan - BRIAND Julie - BARRÉ Charlotte - FUENTES RODRIGUEZ Tatiana

Pouvoir :

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONFECTION DE DOCUMENTS BUDGETAIRES AU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire expose que Monsieur Sébastien DUCATEL est chargé des fonctions de Comptable Public en qualité de responsable de la Trésorerie de Briançon depuis janvier 2023. A ce titre, il fournit à la Commune des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il indique qu'un arrêté 20 août 2020 a supprimé le versement des indemnités de conseil par les Collectivités aux Comptables Publics. Celles-ci sont désormais prises en charge par l'Etat. Cependant, l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 fixant les conditions de versement de l'indemnité de confection des documents budgétaires est maintenu.

Monsieur le Maire explique, qu'eu égard aux services rendus par le Comptable Public, la Commune disposant par ailleurs d'un service comptable et financier compétent, et aux bonnes relations de travail entre les services municipaux et la Trésorerie, il propose de lui verser une indemnité annuelle d'un montant de 45.73€ comme le prévoit les textes, pour toute la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

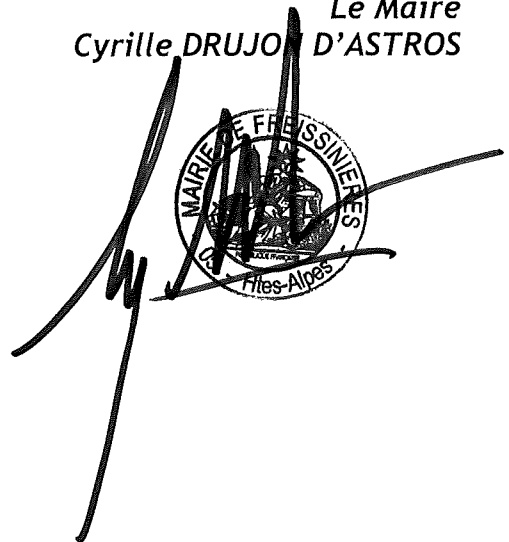
Approuve l'exposé du Maire.

Accorde le versement de l'indemnité de confection de documents budgétaires à Monsieur Sébastien DUCATEL, s'élevant à 45.73€ par an.

Inscrit au budget chaque année, les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJO D'ASTROS

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FREISSINIÈRES' around the top and 'Alpes-Maritimes' at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.